

**Commentaires du CPQ sur le
*Projet de renouvellement de
l'autorisation ministérielle de
Glencore pour l'exploitation de la
Fonderie Horne***

Octobre 2022



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Introduction

Le CPQ est engagé en faveur de la prospérité au Québec et la création de richesse d'une manière responsable et durable. La mise en valeur et l'exploitation responsable de nos ressources naturelles dont nos ressources minières sont un contributeur important à cette prospérité et à la vitalité des régions. Cette contribution inclut notamment les emplois directs bien rémunérés, les emplois indirects, les investissements en immobilisation, l'innovation technologique, la contribution philanthropique et communautaire. On peut ajouter à cette liste la contribution à la transition énergétique et climatique.

Le CPQ s'est positionné depuis longtemps sur les équilibres qu'il est nécessaire de trouver dans les politiques publiques, en particulier dans les dossiers du développement durable, et sur l'importance de baser les décisions sur des données et des faits. L'exploitation et la transformation de nos ressources et la production industrielle peuvent avoir un impact sur les quartiers résidentiels situés à proximité et le CPQ comprend les préoccupations que peuvent avoir les citoyens. La discussion entourant ce genre de questions est complexe et peut être chargée émotionnellement.

Il est important de baser nos décisions sur des données et sur la science. Il faut aussi que les décisions soient adaptées au milieu et puissent faire la distinction entre un danger et un risque acceptable. Il est tout à fait possible de maintenir des activités économiques et de protéger la santé des citoyens.

Il est tout d'abord important de remettre en perspective le contexte antérieur qui explique la situation actuelle dans certaines municipalités, notamment en lien avec l'aménagement du territoire. Il peut être pertinent de rappeler que la façon dont cet aménagement a été réfléchi ne correspond plus à notre réalité d'aujourd'hui. Il y a des endroits qui n'auraient probablement pas dû être zonés résidentiel et qui le sont. Des villes se sont développées autour d'une usine ou d'une mine. C'est ce qui explique la proximité des productions industrielles et des quartiers résidentiels. L'aménagement de notre territoire nous donne d'ailleurs aussi des maux de tête sur d'autres sujets comme les transports ou encore l'étalement urbain, mais c'est un sujet que nous abordons dans d'autres contextes.

Adaptation, amélioration continue et accompagnement

Au fil des années, les outils évoluent et nos normes et nos pratiques doivent s'adapter de façon constante. Les pratiques dans les entreprises ont toujours évolué selon l'état des connaissances et des technologies disponibles et sont appelées à continuer de le faire, c'est de l'adaptation et de l'amélioration continue en faveur d'un développement durable.

Les adaptations et les transitions requièrent des investissements qui peuvent être importants et aussi un accompagnement. Il faut souvent y aller de façon relativement graduelle et tenir compte des développements technologiques actuels et à anticiper. Dans certains cas, la technologie

n'existe pas et c'est pourquoi les investissements en R&D sont la clé pour permettre à nos employeurs de s'adapter et faire leur transition.

Le CPQ estime que tant dans le dossier de la Fonderie Horne, que dans d'autres dossiers d'activités d'extraction et de transformation de ressources naturelles ou de production industrielle pouvant avoir un impact sur les résidents de l'entourage des projets, il faut travailler ensemble dans l'intérêt de notre prospérité et notre bien-être collectifs. C'est une responsabilité collective. Les entreprises doivent adopter les meilleures pratiques et demeurer compétitives. Pour cela, elles doivent être accompagnées.

Prévisibilité

Les projets des entreprises et leurs activités ont besoin de prévisibilité à chacune des étapes et ce non seulement pour ce qui est des décisions d'investissements et d'opérations, mais également pour le bénéfice des travailleurs, des fournisseurs et de toute la communauté.

Les exigences gouvernementales doivent tenir compte de l'état des connaissances, de l'avis des experts, et se faire avec un certain étapisme teinté d'un réalisme qui tient compte du fait qu'il y a un niveau de risque qui peut être acceptable et ne met donc pas en danger la santé des citoyens. C'est à partir d'une discussion objective que nous pourrions prendre les bonnes décisions. Il faudra accompagner les entreprises pour les amener à adapter leurs pratiques. Après tout, l'activité économique se fait dans cette perspective d'amélioration continue et cela bénéficie non seulement à la communauté où elle a lieu, mais contribue également au financement de nos services publics et au développement durable.

Dans le cas qui fait l'objet de consultations, il y a beaucoup d'informations qui circulent sur les taux acceptables ou pas. Il importe d'avoir une discussion objective basée sur des données comparables. Il faut tout d'abord noter que la proposition du MELCC est conforme aux repères fixés par les autorités de santé publique le 10 août 2022. (Selon la santé publique : « Les risques d'apparition d'effets sanitaires associés aux dépassements appréhendés entre 2023 et 2027, bien qu'ils ne soient pas nuls, se situent en toute vraisemblance dans une zone de faible risque. »¹). L'entreprise a par ailleurs présenté un plan détaillé pour se conformer qui semble réaliste. Elle entend investir plus de 500 millions de \$ pour ce faire. Comme d'autres entreprises, elle aurait besoin d'être accompagnée dans cette direction.

¹ <https://environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/Documents/Enjeux%20sant%C3%A9/soutien-scientifique-sante-publique-renouvellement-autorisation-ministerielle-Glencore-Fonderie-Horne.pdf>

Le cuivre et l'économie verte

La Fonderie Horne produit des anodes de cuivre à partir de concentrés de cuivre et de matières récupérées. Elle est la seule fonderie de cuivre au Canada, ce qui en fait une exploitation complexe et unique. Le cuivre produit est à faible empreinte carbone et joue un rôle stratégique en particulier pour l'industrie du véhicule électrique. Le cuivre a en effet plusieurs usages, notamment² :

1. De nombreuses technologies nouvelles et propres comme les cellules solaires et les véhicules électriques;
2. Les fils et les câbles électriques;
3. La plomberie, la machinerie industrielle et les matériaux de construction en raison de sa durabilité, de son usinabilité, de sa résistance à la corrosion et de sa capacité à être coulé avec une très grande précision;

Le cuivre fait partie des rares matériaux qui ne se dégradent pas ou ne perdent pas leurs propriétés chimiques ou physiques dans le processus de recyclage. Le recyclage a le potentiel d'étendre l'utilisation des ressources et de minimiser la quantité de déchets produits.³ La Fonderie Horne est un acteur important de l'économie circulaire, puisqu'elle permet le recyclage annuel de plus de 100 000 tonnes de métaux récupérés à partir d'objets rebutés

Conclusion

La protection de la santé des citoyens et des travailleurs est primordiale. La prise en compte des données, le dialogue, l'adaptation et l'accompagnement permettent de prendre les bonnes décisions. Il est possible d'exploiter l'entreprise et poursuivre ses opérations de façon sécuritaire assurant la protection de la santé des citoyens tout en maintenant sa contribution comme levier de développement économique durable et responsable pour la région.

² <https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/mines-materiaux/faits-mineraux-metiaux/faits-sur-le-cuivre/20577>

³ <https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/mines-materiaux/faits-mineraux-metiaux/faits-sur-le-cuivre/20577>

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca